

Commission des Terrains et Infrastructures Sportives

Président d'Honneur : M. JOMIER André †

Président : M. ERAY Lionel

Membres : MM. BARBIER Michel, GAGNADRE Paul, LAROCHE Vincent, MALUS Jean-Claude, MEIGNEN Jean-Claude, PANNEQUIN Alain.

Article 38

Attributions :

- Elle n'agit que sur demande de son Président ou de la Commission Régionale.
- Elle doit assurer la visite des terrains et formuler des propositions et avis pour homologation par la Commission Régionale des terrains.
- Elle contrôle les installations pour homologation ou confirmation d'homologation en catégorie 5 et 6.
- Elle contrôle et formule un avis en cours de saison sur les installations et équipements des clubs susceptibles d'accéder en division supérieure.
- Elle met à jour le fichier informatique des terrains et équipements.